

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André

L'An Deux Mille Vingt, le 16 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Olivier LECOINTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Didier PARSY, Michel HUYLEBROECK, Carmen GONZALEZ RUIZ, Laurent GOVAERT, Julie HENNEBELLE, Louis CRUCHET, DURIEUX Martine, Cédric ANDRE, Céline SEGUIN, Serge GOSTIJANOVIC, Marie MARCHAND, Sébastien LEBLANC, Lydie YAP, Régis LOGIER, Véronique TAVERNIER, Loïc LEBEZ, Déborah ANDRE, Isabelle COLNENNE, Esteban GARCIA, Myrtille MAERTEN, Guillaume MONCEAUX.

Ont donné procuration :

Delphine MISZTAL	à	Lydie YAP
Louis-Marie HARDY	à	Jean Pierre EURIN
Cyprien RICHER	à	Loïc LEBEZ

Etait absent :

Secrétaire de Séance : Louis CRUCHET

QUESTION N°3/11
OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES

A l'occasion du renouvellement de l'équipe municipale, il convient de désigner les membres du Conseil Municipal à la commission d'Appels d'Offres des Collectivités.

Le principe retenu est celui de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

La commission est composée du Maire, Président, ou de son représentant, **Jean Pierre EURIN**, de 5 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant ainsi devenu membre titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues à l'alinéa précédent, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Une liste commune a été déposée :

Titulaires	Suppléants
- Danielle SENECHAL	- Martine DURIEUX
- Olivier LECOINTE	- Nicolas LE NEINDRE
- Didier PARSY	- Céline SEGUIN
- Joséphine FARINEAUX	- Cédric ANDRE
- Cyprien RICHER	- Déborah ANDRE

Chaque conseiller Municipal à l'appel de son nom ou de celui de son mandant, dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
A déduire : bulletins blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17

La liste a obtenu : **33 voix**

Conseil Municipal du 16 juillet 2020

Les délégués représentant la Ville de Saint-André au sein du SIVOM Alliance Nord-Ouest sont donc :

Titulaires

- **Danielle SENECHAL**
- **Olivier LECOINTE**
- **Didier PARSY**
- **Joséphine FARINEAUX**
- **Cyprien RICHER**

Suppléants

- **Martine DURIEUX**
- **Nicolas LE NEINDRE**
- **Céline SEGUIN**
- **Cédric ANDRE**
- **Déborah ANDRE**

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,




Elisabeth MASSE

Conseil Municipal du 16 juillet 2020

HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général-Leclerc - CS 40001 - 59871 Saint-André cedex

03 20 63 07 50 - 03 20 63 07 54 - www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire

**LA VILLE
SYMPA.**